

Traité d'Union⁵

de la Mairie de Coursegoules

Le Mot du Maire

Avant de présenter notre budget 2012, nous avons demandé un audit au Trésor Public pour avoir une idée objective et un regard extérieur sur notre gestion. Le rapport fait mention d'un faible endettement de la commune qui représente par habitant 161 €, alors qu'au niveau du département il est de 660 € et au niveau national de 900 €.

Cette gestion saine nous permet cette année encore de ne pas augmenter les impôts locaux.

Notre objectif est de respecter le programme électoral que nous nous sommes fixé et de nous donner les moyens pour l'atteindre. A cet égard, chacun d'entre nous peut se rendre compte des travaux réalisés qui, au fil du temps, embellissent notre village, il s'agit de notre budget d'investissement.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la commune, nous restons économes et là encore, les pourcentages sont conformes, voire inférieurs aux moyennes admises.

C'est le résultat du travail de concertation qui nous lie au sein du conseil municipal. Chaque conseiller en charge de mission s'investit pour qu'en réunion de coordination, nous puissions faire ensemble le meilleur choix qui sera proposé en délibération et ainsi le porter à votre connaissance. Cela pour préciser qu'une délibération est l'aboutissement d'un travail en commun.

Comme dans toute société, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent, nous sommes du côté de ceux qui agissent.

Alain Arziari

Pour plus d'infos : www.coursegoules.net



Toutes les informations utiles sur :
www.casa-infos.fr

Patrimoine

LE VALLON DU BREC



Conçu par Yan et Jean Grisot, installés sur notre commune depuis 1992, le jardin du Vallon du Brec mérite amplement son label de "jardin remarquable".

Il se visite comme un escalier : bassins et plantes aquatiques, buis arbustifs taillés en boule et massifs, petits jardins clos à l'abri des vents dominants, roseraie de variétés anciennes et jardin de galets présentant quelques sculptures de Jean Grisot.

Ce premier jardin s'ouvre sur un plus vaste espace récemment planté de variétés botaniques originaires de Chine, du Japon et du Nord de l'Amérique qui ont été choisis pour leurs coloris afin d'organiser des correspondances harmonieuses entre les massifs et les arbres.

Le Vallon du Brec est ponctué de plusieurs édifices en bois peint. On y trouve des passerelles entre deux jardins, une "maison de thé", ainsi que des édifices ouverts sur les côtés abritant des cactées et des aloès de grande taille.

D'une superficie de 7 500 m², il est entouré d'un autre jardin plus sauvage, constitué de larges restanques, transformées en prairies de graminées. Les limites de la propriété sont fermées par des bosquets sauvages mais entretenus d'acers de Montpellier et de prunelliers.



- ▶ Visites sur rendez-vous
- ▶ Durée de la visite guidée : 1h30
- ▶ Tarif de groupe : 8 €/personne
- ▶ 30 route de Lourmeou, Coursegoules
- ▶ Tél. : 04 93 59 13.19
- ▶ www.levallondubrec.com

Nouveau

L'ÉCOLE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

Notre école est entrée dans l'ère du numérique !



En effet, depuis le retour des vacances de Pâques, nos petits écoliers ainsi que les enseignants ont pu découvrir un tout nouveau matériel éducatif composé de **13 ordinateurs portables et d'un Tableau Blanc Informatique (TBI)** ! Nous souhaitons, par ce geste, permettre aux enfants de se familiariser dès leur plus jeune âge à des outils indispensables à leur réussite.

L'installation et la maintenance de ce matériel informatique a été confié au SICTIAM que nous remercions pour son appui et sa compétence. Cet investissement communal d'un montant de **10 511 €** sera financé en 4 annuités, à compter de 2013.

SICTIAM : Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée



Et de quatre !

C'est fait ! L'ouverture de la quatrième classe est confirmée pour la rentrée de septembre 2012.

Un dossier prioritaire pour toute l'équipe municipale et qui a fait l'objet de la plus grande attention de la part des élus concernés. Réjouissons-nous pour tous les écoliers de Coursegoules et Bézaudun qui pourront ainsi bénéficier de meilleures conditions d'étude.



Développement durable

LA NOUVELLE LOI SUR L'EAU

La nouvelle loi sur l'eau promulguée le 30 décembre 2006 s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne fondée sur un principe simple : "L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel".

Cette loi a deux grands objectifs :

- ▶ Retrouver un bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015.
- ▶ Assurer la protection de la santé de tous les usagers.

C'est un projet ambitieux couvrant un domaine très vaste. Nous ne traiterons aujourd'hui que des aspects concernant l'assainissement au travers de deux cadres distincts : l'assainissement collectif et l'assainissement individuel.

Concernant l'assainissement individuel, toutes les communes ont l'obligation de procéder avant fin décembre 2012 au contrôle des installations d'assainissement non collectif. Un travail a été réalisé à Coursegoules au cours de l'année 2011

SPANC : Site de Promotion de l'Assainissement Non Collectif

par le SPANC. Suite à cette expertise, chaque propriétaire a été informé des éventuels travaux à réaliser pour mettre aux normes son installation. Un rapport global a été adressé en mairie. Il faut savoir qu'en la matière, le Maire, en tant que représentant de l'état, a l'obligation de veiller à ce que cette mise en conformité soit effectuée.

Pour ce qui est de l'assainissement collectif, l'assistance technique au fonctionnement des stations d'épuration devient obligatoire. De même, obligation est faite aux particuliers de se raccorder au réseau d'assainissement public, à chaque fois que cela est possible.

Soyons bien convaincus que la qualité de l'eau est l'affaire de tous.



La Vie du Village



DU PAIN CUIT AU FEU DE BOIS

"Lou bara di païs"

Depuis le 6 mai dernier, Xavier Rouxel et Sylvie Fontanilli vous accueillent au four communal où ils pétrissent et font cuire, dans la plus grande tradition de la boulangerie "à l'ancienne", un pain dont la saveur est un vrai retour aux sources. Ils vous recevront avec sourire et bonne humeur tous les jours sauf le lundi. Voici un nouveau lieu de vie et d'échanges pour la commune, nous nous en réjouissons et leur souhaitons la bienvenue.

Commerce

Amitié

PROJET DE JUMELAGE AVEC L'ÎLE D'ARZ

C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli la proposition de jumelage faite par Monsieur Daniel Lorczy, Maire de l'île d'Arz. Ce projet a été initié par Madame Dominique Noblanc, originaire de Bretagne et résidente durant plus de vingt ans dans notre région.



Composée d'un archipel de 9 îles, l'île d'Arz se situe au cœur du golfe du Morbihan, à 20 minutes de bateau du continent. Peu peuplée en hiver (260 habitants) mais accueillant 2 500 personnes à la belle saison, la commune reçoit près de 200 000 visiteurs occasionnels par an. Son histoire

est riche, puisque les premières traces d'occupation humaine remontent à environ 4 000 ans avant J.C. Nous avons donc, malgré l'éloignement géographique, beaucoup de points communs. Une densité de population équivalente, un attrait touristique très fort, une histoire plusieurs fois millénaire et des conditions d'isolement qui bien que différentes (mer et montagne), ont certaines similitudes.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu, entre le 2 et le 5 avril, la visite d'une délégation fort sympathique de sept ildarais, dont le Maire, Monsieur Lorczy. Cette première visite a été l'occasion de nombreux échanges et a permis d'établir les bases de nos relations futures. Nous leurs rendrons visite à notre tour dans un proche avenir et espérons que de nombreux échanges entre nos deux communes viendront couronner ce jumelage.

Les infos utiles

Mairie de Coursegoules

Place de la Mairie • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 59 11 60 • www.coursegoules.net

- ▶ Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- ▶ Mardi : de 14h à 17h
- ▶ Jeudi : de 14h à 17h
- ▶ Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h
- ▶ Samedi : de 10h à 12h

Agence postale communale

Place de la Mairie • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 58 68 85

- Horaires :
- ▶ Lundi et mardi de 14h30 à 17h
- ▶ Mercredi et samedi de 8h30 à 11h30
- Assistante sociale du secteur :**
- ▶ Madame Boidi • Tél. : 04 93 70 90 20

Bibliothèque municipale

Rue des tisserands • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 59 14 86

- Horaires :
- ▶ Samedi de 10h à 12h45
- ▶ Mercredi de 15h à 17h30
- ▶ Jeudi de 16h à 18h
- Atelier pour enfants animé par Géraldine Occhipinti.



Hommage à Jean-Marie

*Jean-Marie, tu nous as quittés trop tôt !
Tu laisses la commune veuve !
Elle était tellement attachée à toi,
comme tu l'étais à elle.*

*Ta forte personnalité, enracinée au village
a fait preuve de beaucoup de générosité.
Ton investissement a été sans faille au sein
du conseil municipal depuis 1977 avec
Monsieur Micholet, puis à partir de 1983
et durant 18 ans, à mes côtés, en tant que
premier adjoint chargé des finances.*

*Ton pragmatisme, ton avis éclairé et critique
ont été pour le conseil municipal, le ciment
de la réussite.*

*Ensemble, nous avons entrepris les grands
travaux de restauration de notre patrimoine
communal :*

*La restauration du bâtiment Mairie et gîtes
communaux, le centre de secours, la chapelle
des Pénitents Blancs, l'auberge de l'Escaou,
les 14 logements du Saint Eloi, le jardin
des ruines, la bibliothèque municipale,
l'achat du terrain pour l'école...*

*Autant de projets réalisés, qui ne s'effaceront
pas de nos mémoires et encore moins de la
mienne, car ils sont gravés dans la pierre.*

*Mais au-delà de ton investissement
communal, tu as aussi apporté beaucoup
au centre de secours de Coursegoules
que tu as dirigé, animé et défendu durant
30 années.*

*De même, tu as grandement participé
à l'animation de notre village.
En créant le comité des fêtes, tu as fondé
l'élément essentiel du lien entre tous les
Coursegoulois.*

Jean-Marie, nous t'aimons,

Simplement,

Comme tu l'as toujours souhaité.

Alain Arziari



Précisions

DES INFORMATIONS OU DÉSINFORMATION ?

La commune a acquis en 2011 la propriété Neret-Minet, d'une superficie de 43 hectares. Ce site est aujourd'hui l'objet de toutes sortes de rumeurs plus ou moins malveillantes.

Certains s'inquiètent de "la construction d'une quinzaine de maisons sur un terrain de 43 hectares", ce qui constituerait à les en croire une insupportable "atteinte à notre patrimoine paysager et à notre qualité de vie". Quinze maisons sur 43 hectares, mais quelle horreur ! Cette insupportable agression à notre patrimoine naturel a nécessité rien de moins qu'un courrier à l'Administration, un autre aux représentants du PNR et enfin, cerise sur le gâteau, un troisième aux candidats aux élections législatives ! A quand la saisine de la cour européenne des droits de l'homme ?

Pour éclairer le jugement de certains de nos concitoyens désireux de bien comprendre, et non de systématiquement critiquer, voici les faits :

La commune a acquis ce terrain en 2011 afin de **préserver l'équilibre de son patrimoine naturel et architectural**. Contrairement à ce que pensent certains grincheux, préserver un équilibre ne consiste pas à tout conserver en l'état. La commune envisage donc la construction de quelques maisons sur ce site, non pas à proximité de la chapelle Saint-Michel, mais en contiguïté de la copropriété du Parc du Cheiron, selon la convention qui nous lie avec le Conseil général et en concertation avec le Parc Naturel Régional et la CASA. La vente de ces futurs lots permettra ainsi, un financement équilibré pour l'ensemble du projet de conservation du site et de restauration du paysage.

Le nombre de lots qui sera proposé à la vente n'a pas encore été déterminé. La mairie débute aujourd'hui les études et les consultations préliminaires à ce projet qui imposera obligatoirement une modification de la carte communale avec **enquête publique**. **Chacun pourra donc y participer** et faire valoir son point de vue.

Ce projet a été présenté publiquement par Monsieur le Maire en diverses occasions : apéritif d'honneur de la fête de la Sainte Marie Madeleine, vœux, articles dans "Trait d'Union"... Il n'y a donc ni cachoteries, ni mystère.

Le deuxième sujet impacté par l'achat de cette propriété Neret-Minet est la desserte en eau de la copropriété de la Colette.

Il est vrai que la source qui l'alimente en eau, est située sur un terrain qui est aujourd'hui communal. L'ARS qui a été saisie de ce problème a exprimé une position très claire :

1. Nul ne peut se prévaloir d'un droit d'usage sur cette source car cette source sur le plan légal est aujourd'hui non contrôlée.

2. Par ailleurs, aucune association, ni groupement n'a le droit d'effectuer des contrôles sur l'eau. Il en est de même quant à sa distribution. Seule l'ARS peut exercer ces missions. Ainsi, obligation est faite à tous de se raccorder au réseau public d'eau potable du SIEVI.

3. Il n'a jamais été question de "supprimer purement et simplement" l'approvisionnement en eau de plusieurs familles. Il s'agit de faire respecter les lois sur l'eau, votées par le parlement européen, qui impose à chaque état membre, que soit délivré au robinet une eau traitée et subissant des contrôles réguliers. Pour rappel, le Maire est un élu dont le rôle est de faire respecter sur sa commune les lois de la République Française.

4. Cette eau ne sera pas perdue, mais captée et distribuée pour l'arrosage des jardins.

Nous invitons tous ceux qui sont intéressés par ce dossier à venir se renseigner directement en mairie ou auprès des conseillers municipaux qui sont tous au fait des dossiers.

PNR : Parc Naturel Régional
ARS : Agence Régionale de Santé

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
SIEVI : Syndicat Intercommunal Estéron Var Inférieur



Collecte des déchets

SYMAEC (Syndicat Mixte Audoubert Estéron Cheiron)
Tél.: 04 93 59 12 93

- **Les ordures ménagères** : Conteneur gris.
- **Les emballages, journaux et magazines** : Conteneur jaune. ► **Verre** : Colonne à verre.
- **Les encombrants** : Prendre rendez-vous au 04 93 59 11 60. Le personnel municipal vient les chercher sur place.

Cabinet médical

Docteur Christian Popa

Rendez-vous et visites à domicile.
Tél.: 04 92 11 08 80 • Portable : 06 81 40 92 96
Pour les urgences, composez le 15 qui contactera le Docteur Popa.

Infirmiers :

- Jean-Noël Aubard • Tél. : 06 14 54 91 70
- Virginie Sentenac • Tél. : 06 03 10 70 03

Transport à la demande

Lignes d'Azur

Le car que l'on appelle comme un taxi !
Un service du Conseil général des Alpes-Maritimes.

N°Azur 08 1006 1006

PRIX D'UN APPEL LOCAL

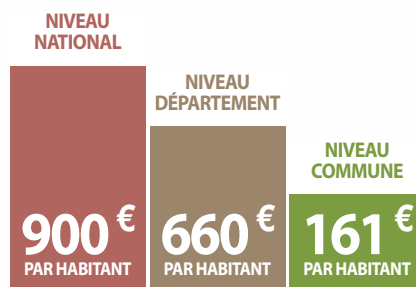
LE BUDGET COMMUNAL

En synthèse, voici le compte rendu de l'analyse financière des comptes de la commune de Coursegoules, effectué à notre demande auprès de la Trésorerie de Vence.

L'ENDETTEMENT :

La dette de la commune est faible.

Au 31/12/2011, il ne représente que **161 € par habitant**, contre une moyenne départementale de 660 € environ, et de 900 € au niveau national.



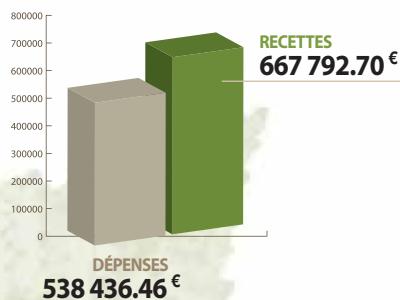
LES TAXES :

A l'unanimité, le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2012 pour les 3 taxes, soit :

- ▶ Taxe d'habitation : **10%**
- ▶ Foncier bâti : **10%**
- ▶ Foncier non bâti : **23.73%**

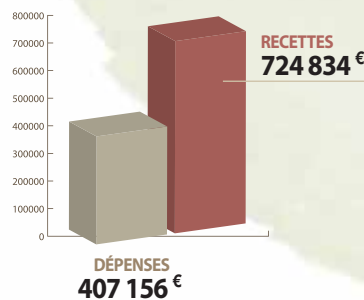
COMPTE ADMINISTRATIF 2011

FONCTIONNEMENT



▶ Résultat exercice 2011	129 356.24 €
▶ Résultat années antérieures	302 351,13 €
▶ Résultat de clôture	+ 431 707.37 €

INVESTISSEMENT



▶ Résultat exercice 2011	317 677.34 €
▶ Résultat années antérieures	419 561.91 €
▶ Résultat de clôture	+ 737 239.25 €

Immobilisations en cours : Les programmes d'investissement 2012 sont : Logements des Traverses, restaurant et gîtes de l'Escaou, gîte n°6, les chapelles, parking du Colombier, voirie communale, dégrilleur station d'épuration, colobarium, enfouissement du réseau électrique Chemin du Brec.

PÉRIL ÉCARTÉ !

Les travaux de mise en sécurité de l'immeuble Bellini/Gay/Trastour, classé en péril imminent par l'expert Istaz, sont achevés. Ils ont été effectués par l'entreprise Sisyph, sélectionnée après appel d'offre. Le montant des travaux, soit 45 000 €, sera réglé par la commune, à frais avancés. Pour cela, un prêt d'une durée de 10 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole de Provence Côte d'Azur au taux effectif global de 4,97 %. Ainsi s'achève une situation qui aura nécessité la mise en place d'un liquidateur judiciaire pour préserver la propriété des biens et des personnes.

Les Activités à Coursegoules

CINÉMA

Erratum

Une erreur a été commise dans le dernier "Trait d'Union", les séances de cinéma ont lieu **le troisième vendredi de chaque mois** et non le troisième samedi.

Profitez de cet encart pour vous rappeler que ces séances ont lieu à la **chapelle des Pénitents Blancs**. Venez nombreux !

IRONMAN LE 24 JUIN PROCHAIN

Comme chaque année, la course de triathlon Ironman traversera notre commune le **24 juin prochain**. La circulation automobile sera **très perturbée, en effet :**

- ▶ Entre 10h15 et 15h50, la D8 (route de Bézaudun) ne sera ouverte que dans le sens Bouyon > Coursegoules.
- ▶ Entre 10h et 15h30, la portion de D2 entre le village et le col de Vence sera totalement fermée à la circulation dans les deux sens.
- ▶ La portion de D2 entre le village et Gréolières sera ouverte à la circulation dans les deux sens, mais sera placée sous contrôle de la gendarmerie. Attention, risques d'attente à prévoir !

Les organisateurs de la course cherchent **2 ou 3 bénévoles**. Toute personne intéressée peut se faire connaître en mairie. Les mineurs sont acceptés.

Trait, d'Union de la Mairie de Coursegoules

Bulletin trimestriel édité par la Mairie de Coursegoules

- ▶ Directeur de la publication : **Alain Arziari**
- ▶ Equipe de rédaction : **Alain Arziari, Luc Falibois, Jean-François Robles, Catherine Tauzia**
- ▶ Photos : Mairie de Coursegoules, Mairie de l'île d'Arz
- ▶ Imprimé à la Mairie de Coursegoules

Bulletin non soumis à la numérotation ISSN, selon les critères définis par le décret N°97-273 du 21/03/97 du code général des impôts. Dépôt légal effectué le 17 novembre 2008. Publication gratuite.